L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE, 5 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE famille connaissant la culture et peut fournir les meilleures références demande à gérer une grande propriété. S'adresser par lettres au bureau du journal à "Administrateur." 3 juin—3.4.5

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ une grocerie bien assortie, bonne localité, bonne barre. S'adresser 191 rue Bienville.

VENDRE ou louer—Plusieurs terrains avec maisons dans le Troisième District, ileta Brunet D'Abbady Aubry, White et Passage Rousselin. S'adresser à M. V. Déjan, notaire, 30 Carondelet.
8 mai—4em—Dim Jeu

A vendre à Bilexi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
13 mai—1mois.

A LOUER.

UNE vacherie à louer.—Capacité 32 places, coin St Ferdinand et Claiborne. Prix modérés. S'adresser 207 rue Toulouse.
29 mai—2 sem

DEMANDES.

ON demande—A acheter ou à louer une petite ferme. S'adresser par lettre à "Fermier", bureau de l'Abeille. 3 juin—3f

ON demande—Un ameublement complet de plusieurs chambres à coucher, salon, cuisine, etc. S'adresser immédiatement à la Boîte 3214. 31mai—3f

ON demande à acheter de vieux meubles anciens. Prix les plus élevés payés pour meubles anciens. S'adresser 131 et 133 rue de Chartres, sous l'hotel des Etrangers.
9mai—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George L. L. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No. 20,116—Division A.
A tous ceux qui ont des réclamations de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe, pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Wilhelmina Mayer, tutrice, exécutrice et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er juin—1.5.10

Succession de Mme Ann Weldon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 21,431—Division B.
Attendu que Mme Cornélie Chapotin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ann Weldon décédée, intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 juin—7.12

Succession de Michel Dietrick

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orleans—No 14,039—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en existe, pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Bowling administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 s 12

Succession de Jean Pierre Salay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 21,376—Division B.
Attendu que Pierre Salay a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Salay décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles existent, pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Laines exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 mai—31—1 juin

Succession de Josephine Elliot, Jr.nee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 20,621—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers et réclamateurs et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles existent pour lesquelles le compte présenté par John T. Gould, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 mai—29 mai 7

Succession de John M. Gould.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 19,931—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles existent pour lesquelles le compte présenté par John T. Gould, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 mai—29 mai 7

Succession de Catherine Leibrock née de Bruhl de John D. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 5117—Division C.
Attendu que Mme Mary E. Cummings femme civile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Allen née de Bruhl décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 s 12

Succession de John Grayer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 20,930—Division A.
Attendu que William Fagan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Grayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 m—2 7 11

Succession de Mme Mary Connolly, femme décédée de John Mitchell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 15,707—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles existent pour lesquelles le compte présenté par John T. Gould, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 mai—29 mai 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orleans. No 20,939—Division B.—Eugène Foulon vs ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du petitionnaire soient notifiés de se rendre au bureau de Michel Doyle, notaire, en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin à 10 heures A. M. dans le but de consulter et statuer sur l'application du petitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit petitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Rey Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26av—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Marrière vs. Mary F. Woods, veuve de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 20,964.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et le Marché Aline, à la Première District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Dryades, Sixième et Washington; le dit lot mesure quarante huit pieds de face à la rue St. Domingue, trente pieds de profondeur et cinquante pieds.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Richard C. Morrison, conformément à un acte passé pardevant Wm. M. Kor, notaire, en date du 3 décembre 1885.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 20,939—Division B.—Eugène Foulon vs ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du petitionnaire soient notifiés de se rendre au bureau de Michel Doyle, notaire, en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin à 10 heures A. M. dans le but de consulter et statuer sur l'application du petitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit petitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Rey Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN
Député-Greffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Marrière vs. Mary F. Woods, veuve de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 20,964.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et le Marché Aline, à la Première District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Dryades, Sixième et Washington; le dit lot mesure quarante huit pieds de face à la rue St. Domingue, trente pieds de profondeur et cinquante pieds.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Richard C. Morrison, conformément à un acte passé pardevant Wm. M. Kor, notaire, en date du 3 décembre 1885.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et revêtue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels** auront lieu **tous les six mois, Juin et Décembre.**

Nous déclarons, par ces présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Semestriel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUIN 1887.

GROS LOT: $300,000

100 000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000.	soit	$300,000
1 Lot de	100,000.		100,000
1 Lot de	50,000.		50,000
1 Lot de	25,000.		25,000
2 Lots de	10,000.		20,000
5 Lots de	5,000.		25,000
25 Lots de	1,000.		25,000
100 Lots de	500.		50,000
200 Lots de	300.		60,000
300 Lots de	200.		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $300, soit		$30,000
100 Lots de $300.		30,000
100 Lots de $200.		20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit		$100,000
1,000 Lots de $100.		100,000
3,136 Lots se montant à		$1,055,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre adresse doit être distincte et la *Signature lisible*. On assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que le présence des gérants Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui doit en lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison élégante et complète
No 221 Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Trémé, près de l'Eglise de St-Augustin.

Succession de Mme Margaret Karcher, épouse décédée de Nicholas Kunts.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier B, No. 18,744.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.
SAMEDI, 18 juin, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 13 mai 1887, pour le compte de la susdite succession—

Un vaste terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Barracks, Marais et Trémé, mesurant 63 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur le Chemin du Bayou, sur 152 pieds 11 pouces 9 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Marais; et 145 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Trémé; de la rue Chemin du Bayou à la limite de la profondeur du dit terrain; puis sur une ligne vers la rue Marais, 12 pieds 6 pouces; de là sur une ligne s'étendant vers la rue Chemin du Bayou, 1 pied; de là sur une ligne s'étendant vers la rue des Marais, et allant aboutir au dit terrain sur le côté de la rue des Marais, 51 pieds 4 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent la résidence élégante connue par le No 221 Chemin du Bayou et partie de l'adjudicataire devant se régler de l'acquéreur, corridor en ventre, salons doubles avec portes à coulisse, deux chambres à coucher et une grande salle à manger s'étendant sur toute la largeur de la bâtisse, avec office et deux grandes chambres à coucher et cabinets dans l'attic; gaz dans toute la maison.

Une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant une chambre, un premier étage et deux chambres à coucher, avec galerie sur le côté, au second étage; aussi, une autre bâtisse à un étage, contenant une grande chambre; poulailler, chambre pour charbon et bois, étable à nuisance spaciaux, nouvelle citerne de 4000 gallons, hydrant.

La façade et le côté sont ornés de plates bandes avec un grand nombre d'arbustes et plantes d'ornements. Les allées sont pavées en briques ainsi que la grande cour qui se trouve entre la bâtisse principale et celle du fond.

Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à un an du jour de la vente, un tiers à deux ans du jour de la vente, ces deux derniers tiers en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec les stipulations accoutumées de 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrement le montant des billets échéoussis, assurance de la propriété pour le montant des billets frais &c., honoraires, dès lors payable par l'acquéreur, avec clause de *non aliénando*.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, lesquels devra en outre acquitter les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887.

14 mai—14, 21, 28 mai; 4, 11, 18 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois, à deux étages, avec porte cochère.

Cleveland Avenue, adjacente à la demeure et au magasin du Dr Lalinant, au coin des rues Gasquet et Claiborne.

Succession de Michael Duffy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,015.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade il sera vendu, à l'enchère publique conformément à un ordre signé le 16 mai 1887, et à moi lu supplémentaire en date du 20 mai 1887, par le Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 109 rue Gasquet, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, aujourd'hui Avenue Cleveland, Claiborne et Robertson. Ledit terrain mesure 25 pieds 4 pouces et 14,000 de une ligne de façade rue Gasquet, aujourd'hui Avenue Cleveland, sur 194 pieds 10,000 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages et privilèges y appartenant. Sa situation centrale et admirable la rend convenable comme résidence ou loger le commerce de détail, étant à proximité du marché Claiborne, aux écoles, églises, chemins de fer urbains.

Conditions—Il en le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit de un et de deux ans payable en billets spécialement garantis par lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 10 pour cent les notaires d'usage, et les frais de notaire et d'enregistrement devront être assurés par la police transférée à l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant MM. Woulfe & Rogers, notaires en ladite ville.
24 mai—24 28—juin 4 11 18 25

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON FORESTIER,
Au coin des rues Esplanade et White.

Succession de Mme A. L. Gabiet, épouse de E. Forestier.

No 14,821—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—AUBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet SAMEDI 25 juin 1887 à midi de la Bourse d'encan Arcade rue Magasine Gravier:
Vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mars 1887 il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passage privilèges etc. y appartenant situé dans le 3ème District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Robertson, White Septième et Wadsworth mesurant 1 2 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade sur Esplanade 27 3 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de façade sur White 173 pieds 1 ligne à l'arrêtée faisant face à la rue Lesage et 110 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Septième et se composant des terrains de 3 & 11 nouvellement, d'après un plan de E. Pilie daté du 26 juin 1884 et enregistré à un acte de vente du 20 mai 1884 pardevant E. Grima notaire.

Ces améliorations comprennent la résidence élégante qui y est connue comme la demeure de M. Forestier.

Conditions—1/4 en le tout comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque sur la propriété vendue, l'acquéreur assumera le paiement des taxes de la présente année et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des billets qui seront garantis par hypothèque, les ameliorations seront assurées contre la perte par l'incendie pour moins que le montant du susdits billets, et la police transférée au vendeur ou aux ayants-droit en cas de perte.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Theodore Grivot, notaire, dès pour cet acte seront déposés au moment de l'adjudication.
24mai—24 28 juin 4 11 18 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de contenu d'une buvette de première classe, etc

F Clos vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,125—En vertu d'un ordre de vente daté du 3 juin 1887 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le MARDI, juin 1887 à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre No. 9 1/2 rue du Canal.

Tout le contenu dudit local consistant en une buvette, comptoir, installations, glaces, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskys, etc., etc., et autres articles appartenant au dit établissement, conformément à un inventaire déjà en main, savoir:

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 juin—4 a date

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles. Meubles.

Henry Black vs. J. E Extersteiu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,092—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 juin 1887, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt, 201 rue de Chartres, entre les rues Orléans et Dumaine—

Un lot de meubles de ménage assortis, effets mobiliers, divers et autres, etc., d'après un inventaire enlissé en main et mis au bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai—25 31—4 5 juin

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles Willibald vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 12,604—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine VENDREDI, 17 juin 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Robertson, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de façade sur une profondeur de 52 pieds 5 pouces 4 lignes du côté de No 2 et 53 pieds 4 pouces 7 lignes du côté de la rue Robertson.

Ledit lot de terre est borné du côté du No 2 par le lot No 3 et du côté de la rue Robertson par le lot No 1.

Les améliorations consistent en une maison de ville en bois, composée de terre-mesure 19 pieds 10 pouces 2 lignes de face sur 53 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur.

Ensemble une petite résidence en briques à un étage portant deux fenêtres et une porte, dans la façade, en briques attenantes à la maison principale. Cour dalles hydrauliques et aisance etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de 40 par mois depuis le 30 avril 1886.

Les droits et dépenses plus amples seront exposés à la vente.

Les propriétés, dont elles dérivent sont en parfaite bon état, ne nécessitant aucun remède ni réparation, et ne seront pas exposées à la vente, attendu que la vente a lieu avec assurance que tout effectuer pour le compte d'une propriétaire absent résidant en Europe.

Conditions—Au tiers au dévantage comptant, le tiers à 1 et 2 ans de crédit, le tiers restant en hypothèque et le tout produisant intérêt par an du jour de la vente avec toutes les clauses usuelles et spéciales accoutumées en ce ressort et les taxes et les taxes pour l'année 1887.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.
27 mai—22—juin 3 4 11

PAR LOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois
à deux étages No 64 rue Jackson, entre Fulton et Rousseau.

Succession de Mme S. D. Robb.

No 19,844—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 13 mai 1887, et à moi adressé à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain en ruines, avec deux étages No 64 rue Jackson, dans le quartiers Jackson, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Fulton et Rousseau, voir le description du terrain:

1. Le terrain No 12 du dit carré mesurant 31 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2. Un morceau de terre adjacent au premier à arrière et mesurant 31 pieds 1 pouces 4 lignes de façade sur 120 pieds de profondeur, ledit morceau de terre étant une portion du terrain désigné par le No 10 sur une profondeur égale et entre lignes parallèles de 30 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement du dit lot de terre sous-jacent, et les taxes dues et exigibles en 1887, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. T. Préot, notaire.
15 mai—18 26—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black, et autres vs. les Mineurs Charles et Lionel Lefort Cartier et Lilien Adair

Succession.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magasine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11me jour de mai 1887, et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

1. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 1er District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Livingston, Lafayette, Berthat et Howard, mesurant 50 pieds de façade rue Livingston Landing sur 208 pieds du côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.

2. Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent, même district et carré d'îlet, désigné par le No 326 et mesurant 50 pieds de façade rue Livingston Landing sur 208 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts; et 202 pieds de l'autre côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux années crédit pour les billets de vente, hypothèque et privilège du vendeur et cautionnés par un ou plusieurs propres ordres et endossés par eux, billets qui devront être divisés en souponsal de la manière et de la dite adjudication, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contenant toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non aliénando, honoraires d'avocat, 5 pour cent du montant de la vente, assurées en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie, capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée et livrée aux détenteurs des dits billets, autre garantie en présent des biens. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Lyons vs. ses créanciers—No 21,057.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Lyons, soit et est par le présent accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville le lundi, 6ème jour de juin 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred King, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier
4 mai—3f en 30j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage rue Liberté No 414 près de Marché Aline

Résidence à étage sur la rue Claiborne, près de la rue Esplanade, No 286.

Plusieurs Maisons à deux corps de logis rue Claiborne Nos 269, 288 et 290, contiguës au lot ci-dessus.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant enclosure aux rues Galvez et Merlerie.

Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Kor.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur,—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 11 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mai 1887, pour le compte de la susdite succession—

Un vaste terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Barracks, Marais et Trémé, mesurant 63 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur le Chemin du Bayou, sur 152 pieds 11 pouces 9 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Marais; et 145 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Trémé; de la rue Chemin du Bayou à la limite de la profondeur du dit terrain; puis sur une ligne vers la rue Marais, 12 pieds 6 pouces; de là sur une ligne s'étendant vers la rue Chemin du Bayou, 1 pied; de là sur une ligne s'étendant vers la rue des Marais, et allant aboutir au dit terrain sur le côté de la rue des Marais, 51 pieds 4 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent la résidence élégante connue par le No 221 Chemin du Bayou et partie de l'adjudicataire devant se régler de l'acquéreur, corridor en ventre, salons doubles avec portes à coulisse, deux chambres à coucher et une grande salle à manger s'étendant sur toute la largeur de la bâtisse, avec office et deux grandes chambres à coucher et cabinets dans l'attic; gaz dans toute la maison.

Une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant une chambre, un premier étage et deux chambres à coucher, avec galerie sur le côté, au second étage; aussi, une autre bâtisse à un étage, contenant une grande chambre; poulailler, chambre pour charbon et bois, étable à aisance spaciaux, nouvelle citerne de 4000 gallons, hydrant.

La façade et le côté sont ornés de plates bandes avec un grand nombre d'arbustes et plantes d'ornements. Les allées sont pavées en briques ainsi que la grande cour qui se trouve entre la bâtisse principale et celle du fond.

Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à un an du jour de la vente, un tiers à deux ans du jour de la vente, ces deux derniers tiers en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente, et garantie par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec les stipulations accoutumées de 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets échéoussis, assurance de la propriété pour le montant des billets frais &c., honoraires, dès lors payable par l'acquéreur, avec clause de *non aliénando*.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, lesquels devra en outre acquitter les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887.

14 mai—14, 21, 28 mai; 4, 11, 18 juin

PAR JAS P. GUINAULT.

Jolie résidence en briques à étage rue Dauphine No. 191 entre les rues Ste-Anne et Bumaine.

Succession de Louis Riera.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,073.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 26 mai 1887—

La propriété ci-après appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Ste-Anne. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage, ayant un rez-de-chaussée un grand vestibule, salon double avec porte à coulisse et deux belles cheminées en marbre, au dessus quatre chambres à coucher, galeries devant et derrière. Une autre bâtisse en briques à étage ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles et spéciales d'usage, honoraires